

A R E P

ASSOCIATION DES RETRAITÉS DE L'ÉCOLE POLYTECHNIQUE

14^e assemblée annuelle, le jeudi 23 mai 2002, à 13 h 45

INVITATION

Tous les membres de l'AREP sont invités à un déjeuner servi à la Galerie Rolland de l'École (6^e étage), **le jeudi 23 mai 2002, à midi**, une courtoisie de M. Réjean Plamondon, directeur général de l'École et de M. François Morin, président du Comité de retraite.

CONVOCATION

Tous sont aussi convoqués à la 14^e assemblée annuelle de l'AREP, à l'amphithéâtre Bell, **après le déjeuner, à 13 h 45**

Voilà une occasion à ne pas manquer de revoir vos anciens collègues de travail. Inscrivez-la

S.V.P. confirmer votre présence au déjeuner

avant midi, le mardi 21 mai,
en donnant votre nom à la boîte vocale
(514) 340-4711 poste 3718 qui est active 24 heures par jour.

dès maintenant à votre agenda.

Vous trouverez ci-joint l'ordre du jour de l'assemblée annuelle, le procès-verbal de l'assemblée de l'an dernier, quelques nouvelles de la part du Président et le texte de trois projets d'amendements à notre constitution avec quelques mots pour alimenter votre réflexion à ce sujet.

Nous vous prions de lire le procès-verbal pour en éviter la lecture en assemblée. Comme il est très difficile de corriger un tel texte en assemblée, nous vous demandons de faire toute proposition de changement à ce projet auprès du soussigné au (450) 445-8781 ou à gil.gen@videotron.ca au plus tard le mardi 21 mai 2002.

Le Secrétaire de l'AREP au nom du Bureau



Gilles Génier

P.S.

Si vous êtes en règle avec votre association, merci, si vous voulez le devenir, il suffit de communiquer avec la trésorière ou le secrétaire.

MEMBRES DU BUREAU

Président	Gabriel Garneau	(450) 654-9888
Vice-président	Claude Richard	(514) 521-8338
Secrétaire	Gilles Génier	(450) 445-8781
Trésorière	Nicole Forest	(514) 747-2450
Président sortant	Roger Lessard	(514) 334-8799

A R E P

ASSOCIATION DES RETRAITÉS DE L'ÉCOLE POLYTECHNIQUE

14^e assemblée annuelle, le jeudi 23 mai 2002, à 13 h 45

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de l'assemblée
2. Adoption de cet ordre du jour
3. Présentation de M. Réjean Plamondon, directeur général de l'École
4. Présentation de M. François Morin, président du Comité de retraite
5. Présentation de Mme Isabelle Poissant, coordonnatrice du Régime de retraite
Projet d'amélioration au Régime de retraite
6. Procès-verbal de la 13^e assemblée annuelle tenue le mercredi 23 mai 2001
 - Adoption
 - Affaires qui en découlent
 - Art. 6 - Mandats des membres du Conseil
 - Art. 6 - Représentants au Comité de retraite
 - Art. 9.2 - Démutualisation de la Sun Life
7. Mot du Président
8. Rapport de la Trésorière et de la Vérificatrice
9. Rapport des Représentants au Comité de retraite
10. Trois projets d'amendements
11. Affaires nouvelles
12. Élections et nomination
13. Clôture de l'assemblée

NOTE:

Pour tout sujet que vous souhaitez discuter à cette assemblée, vous êtes prié d'en aviser le Secrétaire par la poste au secrétariat, par téléphone au (450) 445-8781 ou par courriel à gil.gen@videotron.ca au plus tard le mardi 21 mai 2002.

ASSOCIATION DES RETRAITÉS DE L'ÉCOLE POLYTECHNIQUE (AREP)

PROCÈS-VERBAL DE LA 14^e ASSEMBLÉE ANNUELLE

tenue le jeudi 23 mai 2002, à 13 h 45 à l'amphithéâtre Bell de l'École Polytechnique

Étaient présentes: Environ 60 personnes

Invités: M. Réjean Plamondon, directeur général de l'École
M. François Morin, président du Comité de retraite de l'École
Mme Isabelle Poissant, coordonnatrice du Régime de retraite

Président d'assemblée: M. Gabriel Garneau, président de l'AREP

Secrétaire d'assemblée: M. Gilles Génier, secrétaire de l'AREP

1. Ouverture de l'assemblée

Le Président ouvre l'assemblée à 13 h 40

2. Adoption de l'ordre du jour

Sur proposition dûment appuyée l'ordre du jour est adopté à l'unanimité après avoir ajouté aux affaires nouvelles:

- Assurance santé
- Temps de branchement maximal à Internet via l'École
- Aide à l'informatique
- AQRP - L'association québécoise des retraité(e)s des secteurs public et parapublic
- Déduction d'impôts à la source

Avant de passer à l'ordre du jour, le Président d'assemblée demande aux membres présents qui ont plus de 80 ans de se lever. Il en compte cinq: ce sont MM. André Choquet, Julien Dubuc, Bernard Lavigueur, Roger Lessard et László Mitnyán.

3. Présentation de M. Réjean Plamondon, directeur général de l'École

Après un mot de bienvenue, le Directeur qui est en fin de mandat, nous présente un bilan de ses quatre années et demie à la direction de l'École. Il nous parle de ses principaux objectifs atteints et de ses projets majeurs réalisés. Il les présente sous quatre rubriques

Agir, avancer et construire

Grâce à sa volonté d'agir, de faire avancer les dossiers et de construire pour le long terme, il a fait un grand pas en avant pour le développement de l'École et le bien-être de sa communauté. Tout au long de son mandat, ce fut sa motivation profonde. Il a hérité d'une École en pleine crise et laisse une École en pleine croissance, heureux d'avoir réussi à renforcer sa position stratégique dans les milieux universitaire, industriel et gouvernementaux.

En janvier 1998, il y avait les compressions budgétaires, une grève des membres du personnel de bureau et de métier, et la menace d'une grève des professeurs. Aujourd'hui, tous les membres du personnel profitent de conditions de travail parmi les meilleures au Québec dans le secteur universitaire.

Il a contribué aux progrès remarquables de l'École à plusieurs points de vue. Les revenus de fonctionnement sont augmentés de près de 30%, un nouveau pavillon augmentera bientôt la superficie du complexe principal de 40%, la campagne de financement a rapporté à ce jour 28 M\$, nos revenus de recherche sont en plein essor avec une augmentation de 48% depuis 1998. Les nouvelles admissions au baccalauréat ont connu une croissance de

l'ordre de 50% entre l'automne 1996 et l'automne 2000. L'École a dépassé en population étudiante le sommet d'il y a dix ans. Depuis quatre ans, 40 nouveaux professeurs sont entrés au service de l'École. L'organisation des départements a été modifiée pour mieux faire face aux besoins croissants d'ingénieurs dans certains secteurs et pour assurer la survie de certains programmes à faible clientèle. La structure administrative a été modifiée, les conditions de travail de l'ensemble du personnel ont été améliorées et les ressources de l'École ont été augmentées à tous points de vue.

Optimiser la structure

La première condition nécessaire à la réalisation de ses objectifs était de recentrer la structure administrative de l'École sur sa triple mission: 1) enseignement et formation, 2) recherche et développement, 3) relations et rayonnement. Les ressources humaines et les affaires professorales occupent désormais une place prépondérante à la haute direction de l'École.

Compte tenu de l'essor considérable de certains programmes et des difficultés éprouvées par d'autres, une révision organisationnelle s'imposait à propos des départements. Les professeurs du programme de génie informatique devaient acquérir l'autonomie nécessaire au développement complet de leur secteur. La survie du programme de génie des matériaux se voyait menacée par sa faible clientèle au premier cycle. Il n'a pas hésité à redéployer les professeurs qui y étaient rattachés dans plusieurs départements afin d'assurer la relance de ce secteur de pointe.

Ces mesures ont toutes été prises en conformité avec les orientations élaborées par la communauté lors des États généraux de 1998.

Offrir des conditions de travail avantageuses

Sur le plan des conditions salariales de ses employés, l'École avait une pente à remonter au moment de son arrivée en poste. Six conventions collectives ont été durement négociées et signées au cours des six premiers mois de son mandat. L'École offre maintenant des conditions salariales avantageuses à tout son personnel. Aux dires des doyens des écoles et facultés d'ingénierie du Québec, la convention collective des professeurs de Poly sert de référence à la majorité d'entre eux. Les conventions des employés des groupes de métiers et de bureau sont également parmi les plus avantageuses du secteur au point de vue salarial.

Le personnel de l'École a fait d'autres gains majeurs. Ils peuvent partager avec l'École, dans une approche gagnant-gagnant, les surplus accumulés de notre Régime de retraite. Un régime plus compétitif a été proposé ce printemps aux employés et aux retraités. Le dossier de la démutualisation de notre compagnie d'assurances est en voie de se régler à la satisfaction de tous.

Augmenter les ressources

Son objectif principal était de donner à l'École les ressources dont elle avait besoin pour assumer son plein développement. Deux documents majeurs, un **Plan de développement** en vue d'un contrat de performance avec le MEQ et un **Plan directeur immobilier** à la base des demandes d'agrandissement. L'École a pu ainsi obtenir une augmentation de son financement de 30%. La lutte au financement n'est cependant pas terminée car l'École est encore désavantagée par la formule de répartition budgétaire du MEQ. Une mesure temporaire donne présentement une compensation substantielle de 5,2 M\$ par année.

En mars dernier, l'École a reçu 60 M\$ pour construire un nouveau pavillon en contrebas de l'École, ce qui augmentera sa superficie de 40% après que nous ayons obtenu 21,4 M\$ en l'an 2000 pour rénovation et location. La construction du pavillon J.-Armand-Bombardier a débuté. Cet immeuble de 58 M\$ sera l'incarnation du concept de cité technologique proposé par le directeur au Conseil d'administration de juin 1998. À cela, s'ajoutera le centre de recherche du Conseil national de recherche du Canada dédié aux techniques de pointe en fabrication dans le domaine aérospatial, un projet de 50 M\$. Ces deux derniers projets se font en étroite collaboration avec l'Université de Montréal. Ils ont permis des collaborations prometteuses avec ce partenaire privilégié.

De la campagne de financement menée avec l'Université de Montréal et l'École des Hautes Études Commerciales, au moins 28 M\$ reviendront directement à Polytechnique pour soutenir le développement de nos activités d'enseignement et de recherche, et aussi pour soutenir nos étudiants par un généreux système de bourses. Ces vastes opérations ont entraîné une consolidation de la position de Polytechnique comme leader en enseignement et en recherche dans le domaine de l'ingénierie au Québec et au Canada.

En conclusion

Il termine son mandat serein et heureux. Sa plus grande satisfaction est de savoir que toute la communauté polytechnicienne sera bientôt rassemblée, qu'elle pourra jouir d'une meilleure qualité de vie dans une École mieux financée et bientôt agrandie. Pour plus d'information, on peut consulter le document **Bilan d'un mandat au poste**

de directeur général - Agir, avancer et construire, publié par le Service des communications de l'École en mai 2002.

PÉRIODE DE QUESTIONS

Q- Quel est le nombre de nos finissants au bac?

R- Nous avons 850 finissants au bac. À l'entrée, ils étaient 1 200 dont 200 étudiants étrangers. Aux grades supérieurs, au total, ils étaient 1 250 dont 250 à 300 viennent de l'étranger. En tout, nos 1 000 diplômés ont un impact important dans la communauté.

Q- Que dire de l'emploi?

R- En 2000-01, il n'y a pas eu de problème majeur. Certains finissants prennent un an de congé-voyage ou autre. Pour les autres, 90% ont trouvé un emploi rapidement. En 2001-02, nous avons le même pourcentage mais après huit mois de recherche. Présentement, on peut dire que la demande est forte.

Q- Quels sont vos projets actuels?

R- Je prends un an de ressourcement en plus de mes projets de recherche et de quelques demandes de brevets.

Remerciements

Avant de passer au point suivant, le Président profite du moment où nos hôtes, MM. Réjean Plamondon et François Morin, sont encore avec nous pour les remercier de l'excellent repas qu'ils nous ont offert

4. Présentation de M. François Morin, président du Comité de retraite

M. Morin nous présente les membres du **Comité sur la compétitivité de notre Régime de retraite**. Il préside lui-même le comité qui est composé de MM. André Tanguay, André Séguin, Louis Lefebvre, François Brière, Richard Hurteau et Gérard Guérin. Mme Poissant est conseillère au comité. Plus tard à cette assemblée, elle nous donnera des détails sur leurs travaux d'analyse comparative des régimes de retraites de quatre universités (UQ, Laval, U de M et HEC). Ces travaux ont mené au référendum en cours sur les améliorations de notre régime.

M. Morin nous dresse ensuite un tableau magistral de la situation financière de notre caisse. Il explique ce qu'est la valeur ajoutée d'une caisse. D'abord, une cible est formée d'un certain nombre de produits du marché contre lesquels nous voulons nous comparer. Cette valeur ajoutée est la différence entre le rendement de notre caisse et celui de cette cible. Une moins bonne performance que celle de la cible donne une valeur ajoutée négative et une meilleure performance donne une valeur ajoutée positive.

En 2001, les marchés financiers étaient tous à la baisse, avec des rendements de -6,4% à -16,5% pour des indices usuels (TSE 300 plafonné, S&P 500, MSCI AEFÉ et SCM Universel) et de -3,5 pour notre cible. Pour cette période, la valeur ajoutée de notre caisse était d'environ 7,5%, ce qui est très intéressant. Si on calcule cette valeur ajoutée annuelle au 31 décembre 2001 pour des périodes de 1, 2, 3, 4 et 5 ans, notre valeur ajoutée est toujours positive, entre 0,7% et 7,5%. Pour le même calcul au 31 décembre 1999, cette valeur ajoutée était toujours négative, entre -1,1 et -3,7. Enfin, si on regarde les valeurs ajoutées annuelles depuis 10 ans, on voit une nette amélioration depuis 2 ans.

PÉRIODE DE QUESTIONS

Q- Pour choisir nos placements, qui détermine les cibles à atteindre et les scénarios à suivre?

R- C'est le Comité de placement qui analyse le marché avec notre spécialiste M. Bourgeois.

Q- Dans l'affaire de la rente fédérale non indexée depuis quelques années, le Comité de retraite a accordé les arrérages avec intérêts. Cela mérite nos félicitations.

R- Je vais transmettre vos félicitations et remerciements au Comité de retraite.

5. Présentation de Mme Isabelle Poissant, coordonnatrice du Régime de retraite

Mme Poissant vient nous expliquer la teneur de la proposition d'amélioration de notre Régime de retraite, ce qui est le sujet du référendum en cours. Elle parle des propositions de changement qui touchent exclusivement les membres actifs de notre régime. Il y aurait une augmentation de leurs cotisations liée à ces améliorations.

Elle en arrive aux modifications qui touchent tous les membres, et en particulier les retraités, pour qui les améliorations sont entièrement payées par le surplus. Voici ces modifications pour les retraités.

Indexation automatique

L'indexation automatique de 50 % de l'inflation est appliquée à une partie seulement de la rente accumulée au 31 décembre 2000 et pour encore quatre ans.

Amélioration - Elle s'appliquerait à toute la rente accumulée au 31 décembre 2000 et sans limite de temps. La partie de rente accumulée après cette date ne serait pas indexée automatiquement.

Indexation *ad hoc*

L'indexation *ad hoc* de la rente au-delà du 50% automatique est accordée par une décision de l'École.

Amélioration - Elle serait automatique à condition que les réserves de la caisse respectent un minimum défini comme deux fois la cotisation d'exercice de l'École.

Date de l'indexation

L'indexation de la rente s'applique au 1^{er} juillet de chaque année. Le calcul de l'inflation est fait pour la période de décembre à décembre.

Amélioration - Elle s'appliquerait au 1^{er} janvier de chaque année. Le calcul de l'inflation serait fait pour la période de septembre à septembre.

PÉRIODE DE QUESTIONS

Q- Y a-t-il d'autres modifications prévues pour l'avenir?

R- Il est certain qu'à l'avenir nous pourrions encore améliorer notre régime. Par exemple, nous pourrions augmenter le 50% d'indexation automatique lorsque ce serait possible.

Q- D'après votre présentation, l'École ne paierait pas plus que maintenant.

R- Non, car le coût net pour l'École diminue, mais elle ne demande plus de congé de cotisation. Seuls les employés paieraient une cotisation supplémentaire.

Q- Est-il possible d'améliorer les rentes des membres non actifs, autrement que par l'indexation ?

R- Non, ce serait beaucoup trop laborieux. C'est la même chose que dans les autres régimes au Québec.

Q- Nous dépensons une partie du surplus, pouvons-nous savoir ce qu'il est actuellement?

R- Oui, nous le calculons régulièrement.

Q- Il faut voter OUI au référendum. Dites-le à vos amis.

R- C'est très bien.

6. Procès-verbal de la 13^e assemblée annuelle tenue le mercredi 23 mai 2001

a) Adoption

Sur proposition dûment appuyée, le procès-verbal est adopté à l'unanimité sans lecture en assemblée et tel que présenté.

b) Affaires qui en découlent

Art. 6 Mandats des membres du Conseil

L'article 10 de l'ordre du jour traite de ce sujet.

Art. 6 Représentants au Comité de retraite

L'article 10 de l'ordre du jour traite de ce sujet.

Art. 9 Démutualisation de la Sun Life

Une lettre a été envoyée au Conseil d'administration de l'École avec copie à tous les syndicats et association. En substance, la lettre avise que les membres de l'AREP sont assurés à la Sun Life et font partie du règlement recherché.

7. Mot du Président

La démutualisation de la Sun Life a créé un problème de distribution d'un montant d'argent qui revient à l'École. Les syndicats en général prétendaient que la part de l'École dans l'assurance vie est une partie de la rémunération aux employés et que, de ce fait, la totalité du montant revient aux employés. L'École qui demandait 50% du montant au début, a finalement accepté une répartition à 75% aux employés et 25% à l'École.

Le montant en jeu est de 260 445 \$, ce qui fait 195 334 \$ pour les 75% qui reviennent aux employés. Les parties se sont entendues pour répartir ce montant parmi les syndicats et association en fonction de la masse totale assurée dans chaque groupe en date du 22 mars 2000. Comme à ce moment, beaucoup de retraités avaient une assurance réduite à 15 K\$ ou 7,5 K\$, cet arrangement est assurément inéquitable. Très souvent, ce sont ces aînés qui ont le plus contribué à la mutuelle. Plusieurs jeunes employés actifs n'ont participé que pendant quelques années. J'ai donc proposé qu'on suppose que les retraités avaient tous 64 ans à cette date. J'attends encore une réponse là-dessus.

Ce sont les syndicats et association qui auront la charge de distribuer les chèques à leurs membres. La répartition à l'intérieur de chaque syndicat ou association sera déterminée par chaque groupe. Comme une distribution suivant la participation exacte de chaque employé est une tâche trop complexe et trop coûteuse, une tendance lourde se dessine en faveur d'une distribution uniforme pour chaque employé. L'AREP fera savoir à tous les intéressés l'avis de ses membres.

PROPOSITION

Il est proposé, appuyé et adopté à l'unanimité de diviser le montant qui revient de la démutualisation de la Sun Life en parties égales, dans chaque groupe, entre les employés retraités.

La demande sera transmise aux Ressources humaines de l'École à qui je demanderai d'en informer tous les syndicats et association chargés de distribuer l'argent.

8. Rapports de la Trésorière et de la Vérificatrice

La Trésorière présente son rapport. On y trouve les valeurs suivantes:

SOLDE au 1 ^{er} mai 2001		1 126,17 \$
REVENUS		
Cotisations		2 144,00
		<hr/>
		3 270,17
DÉPENSES		
Fournitures de bureau	997,87	
Documents aux membres	1 359,28	
Divers	16,41	
		<hr/>
		2 373,56
		<hr/>
SOLDE au 30 avril 2002		896,61 \$

La Vérificatrice, Jeanne Robitaille, est absente pour raison de santé. La trésorière lit son rapport. Les deux rapports sont bien reçus par l'Assemblée.

9. Présentation des Représentants au Comité de retraite

Le représentant François G. Brière nous fait remarquer que les présentations de François Morin et d'Isabelle Poissant ont bien montré les principales activités de cette année.

Il ajoute que le Comité de retraite a adopté un *Code de régie interne* qui guidera mieux les activités des membres du comité. On y traite de divers sujets comme le rôle de chacun des membres, les conflits d'intérêts, la formation du Comité de placement, etc.

À la période de question de la présentation du Directeur, on a parlé du problème de la non indexation de la partie de rente qui vient d'une rente fédérale pour les années de service qui datent d'avant notre régime actuel. Ce problème a été réglé à la satisfaction des membres lésés. Leurs rentes ont été ajustées rétroactivement avec intérêts.

10. Trois projets d'amendements

Le texte intégral des trois propositions se trouve en annexe. Le texte amendé sera posté avec l'avis de convocation pour l'assemblée annuelle de l'an prochain

Le premier projet qui ramène la composition du Conseil à cinq membres est:
proposé, appuyé et adopté à l'unanimité.

Le deuxième projet qui porte les mandats des membres du Conseil à quatre ans est:
proposé, appuyé et, après quelques brèves interventions, adopté à l'unanimité moins une abstention.

Le troisième projet qui porte le mandat du Vérificateur à deux ans est:
proposé, appuyé et adopté à l'unanimité.

11. Affaires nouvelles

Assurance santé

On entame une discussion sur la pertinence pour l'École de rechercher un meilleur arrangement au sujet de notre couverture d'assurance. On conclut que l'École fait cette recherche régulièrement. Aucune proposition.

A.Q.R.P.

Notre Vice-président, Claude Richard, poursuit sa recherche d'un plan d'assurance santé en l'absence d'un plan que l'École n'accepte pas de nous offrir. Il propose celui de l'**A.Q.R.P.**, l'**Association québécoise des retraité(e)s des secteurs public et parapublic**. Ce plan lui semble avantageux particulièrement pour ceux qui y adhèrent avant leurs 65 ans, c'est-à-dire pendant qu'ils sont encore couverts par le plan de l'École. Tous ceux qui désirent des renseignements supplémentaires à ce sujet peuvent le contacter. Ses coordonnées sont dans le BOTTIN de l'AREP.

Informatique

Quelqu'un propose d'officialiser une aide à l'informatique de la part d'un employé de l'École. Si ce travail était une activité officielle, ce serait plus facile d'obtenir de l'aide au besoin. Nous transmettrons cette demande à l'École.

Déduction d'impôts à la source

Quelqu'un mentionne que, dans certains cas, l'École ne prélève pas suffisamment d'impôts à la source. Il aimerait pouvoir faire augmenter cette déduction. On répond qu'il suffit de le demander et l'École fait alors remplir un bordereau prévu à cet effet. Aucune action spéciale à prendre.

Temps de branchement maximal à Internet via l'École

Comme les sites sur Internet sont de plus en plus sophistiqués et par conséquent de plus en plus longs à afficher, serait-il possible que la limite mensuelle de temps de branchement via l'École soit augmentée de 20 à 30 heures? La demande sera transmise à l'École.

12. Élections et nomination

Comme président d'élection, on propose Roger Lessard qui accepte et agit comme président d'élection.

Au poste de président, on propose Gabriel Garneau qui accepte. Comme il n'y a pas d'autre proposition, la mise en nomination est close et le président d'élection le déclare élu président pour un mandat de 4 ans.

Au poste de vice-président, on propose Claude Richard qui accepte. Comme il n'y a pas d'autre proposition, la mise en nomination est close et le président d'élection le déclare élu vice-président pour un mandat de 4 ans.

Au poste de secrétaire, on propose Gilles Génier qui accepte. Comme il n'y a pas d'autre proposition, la mise en nomination est close et le président d'élection le déclare élu secrétaire pour un mandat de 4 ans.

Au poste de trésorier, on propose Nicole Forest qui accepte. Comme il n'y a pas d'autre proposition, la mise en nomination est close et le président d'élection la déclare élue trésorière pour un mandat de 4 ans.

Comme vérificateur, on propose Jeanne Robitaille qui accepte. Comme il n'y a pas d'autre proposition, le président d'élection la déclare nommée vérificatrice pour un mandat de 2 ans.

Dans le but d'étaler les nouveaux mandats dans le temps, il serait bon pour cette première fois que les mandats des membres du Conseil soient de longueurs différentes.

PROPOSITION

Il est proposé, appuyé et adopté à l'unanimité:

que les nouveaux mandats des membres du Conseil soient, pour cette année, d'un nombre d'années différent pour répartir dans le temps les fins de mandats des membres;

et que la répartition soit faite par le Conseil lui-même par démission ou par décision

13. Clôture de l'assemblée

À 16 h 16, l'ordre du jour est épuisé et le Président déclare l'assemblée close.

Gilles Génier
Secrétaire

Gabriel Garneau
Président

Adopté le ____ mai 2003

A N N E X E

TROIS PROJETS D'AMENDEMENTS B Mai 2002

Le premier projet consiste à retirer du Conseil d'administration de l'AREP le représentant au Comité de retraite qui est maintenant élu à une assemblée convoquée par le Comité de retraite lui-même. Les deux autres projets visent à augmenter la durée des mandats des membres du Conseil et du vérificateur. Ces deux modifications tendent à mieux représenter la réalité des années précédentes et à assurer un sain renouvellement au Conseil. Le texte à éliminer est rayé et le nouveau texte est plus gros et en italique gras.

1

ARTICLE 8 - CONSEIL D'ADMINISTRATION

Paragraphe 1 (Pour enlever un membre au Conseil)

L'Association est dirigée par un Conseil d'administration de ~~six (6)~~ **cinq (5)** membres: un président, un vice-président, un secrétaire, un trésorier, ~~un représentant au Comité de retraite~~ et un président sortant.

Paragraphe 4 (Pour modifier le quorum aux réunions du Conseil)

Le quorum aux réunions du Conseil est de ~~quatre (4)~~ **trois (3)** membres.

ARTICLE 10 - FONCTION DES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Paragraphe 5 (Pour éliminer la description de la tâche du représentant)

~~Représentant au Comité de retraite~~

~~Le représentant au Comité de retraite est le lien officiel entre ce comité et le Conseil. Il y défend les intérêts des membres de l'AREP.~~

2

ARTICLE 8 - CONSEIL D'ADMINISTRATION

Paragraphe 2 (Pour modifier la durée des mandats des membres du Conseil)

Les membres du Conseil sont élus **par l'Assemblée générale annuelle** pour des mandats renouvelables ~~d'un an~~ **de quatre (4) ans qui débutent le 1^{er} juin suivant l'élection.** En cas de décès ou de démission de l'un de ses membres, ~~le membre est remplacé par le Conseil pour le reste de la durée du mandat~~ **le Conseil peut lui nommer un remplaçant qui siège jusqu'au 31 mai suivant.**

3

ARTICLE 12 - VÉRIFICATEUR

(Entièrement refait pour redéfinir le mandat)

~~L'Assemblée nomme un vérificateur à chaque assemblée générale annuelle.~~ **À l'occasion de l'assemblée générale annuelle, l'Assemblée nomme, au besoin, un vérificateur pour un mandat renouvelable de deux (2) ans qui débute le 1^{er} juin suivant sa nomination. En cas de décès ou de démission, le Conseil lui nomme un remplaçant jusqu'au 31 mai suivant.**